

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 23 novembre 2023

L'an 2023 et le 23 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de HANQUIEZ Karelle, Maire.

Présents : AUDOUX Virginie, CARCEL Isabelle, DEMAILLET Sandrine, DESBRUERES Catherine, HANQUIEZ Karelle, THIBAUT Xavier, PERRIN Philippe, DEMAILLET Frédéric, KIPPERT Bertrand,

Absents excusés : Néant

Absents : Jérôme FERRIEN, DENEUVE Damien

Procurations : 0

Invités : Néant

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 13/11/2023

Date d'affichage : 13/11/2023

A été nommé(e) secrétaire : AUDOUX Virginie

I- Aménagements carrefours

Délibération 2023_016

Pour rappel, la commune porte deux projets de sécurisation des carrefours estimés à 74 553 € HT. Les demandes de subvention ont abouti, le maximum des aides a donc bien été octroyé :

- **l'État** : participation maximum de 50 % du montant global HT, via la DETR
- **le département** : participation maximum de 30 % du montant global HT.

Le reste à charge d'une commune est légalement et réglementairement au minimum de 20 % du montant global HT, soit :

- 14 910 € dans notre cas.

Les réseaux d'eau seront également refaits par le **syndicat de l'eau** de Nérondes sur tout le carrefour, et la borne incendie remplacée. Une concertation préalable a été effectuée auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux, afin de connaître notre capacité d'autofinancement, estimée à 34 000€. Madame Le Maire propose que le reste à charge soit autofinancé par la commune et que la TVA à avancer (remboursement 2 ans après les travaux) soit financée via un prêt relais TVA. Le

département a proposé de refaire certaines routes concernées par l'aménagement. Coût total de l'investissement supporté par le département : 160 000 €.

Le conseil délibère et vote à l'UNANIMITE POUR la réalisation des travaux dans les meilleurs délais ainsi que POUR les modalités de financement proposés.

Présents : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

II- Diagnostics bâtiments communaux

- Logement rez-de-chaussée Beurenard : DPE C donc satisfaisant les obligations pour la location. Une attention particulière devra cependant être accordée à l'installation électrique (Terre, différentiel).

- Logement R+1 Beurenard : DPE D. Une attention particulière devra être accordée à l'installation électrique.

- Logement attenant à la mairie : DPE G. D'importants travaux seront à envisager lors d'un éventuel changement de locataire, notamment concernant l'installation électrique, la peinture utilisée et l'isolation générale du logement.

III- Loi APER

Délibération 2023_017

Dans le cadre de la Loi pour l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables du 10/03/2023, les communes doivent identifier des zones susceptibles d'accueillir des installations de production d'énergie verte (Panneaux photovoltaïques, éoliennes, géothermie...).

Madame le Maire propose d'intégrer, dans ce zonage, toutes les parcelles qui ont été portées à sa connaissance par un rendez-vous préalable en mairie par les porteurs de projets. Une zone située sur la route reliant Beurenard à Feuillarde, soit environ 27 Ha, dont 17 Ha seraient exploitables d'après les 1ères études menées. Mme le Maire a demandé à l'entreprise que soit incluse dans le projet une parcelle d'environ 6700 m2 appartenant à la commune.

Le conseil délibère et vote à la majorité POUR.

Présents : 9

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

IV- Convention hydrants

Délibération 2023_018

La commune dispose à ce jour de 8 bornes incendie réparties sur le territoire. Elle porte la responsabilité de son bon fonctionnement en cas de besoin. La mise en place d'une convention pour leur contrôle est donc proposée au conseil par Madame le Maire. Le coût correspond à 100 € par borne tous les 3 ans. Le contrat proposé s'étale sur 6 ans à raison d'un contrôle tous les 3 ans comme préconisé. Le coût total est donc établi à 2 400 € réparti sur 6 ans soit une dépense annuelle de 400 € pendant 6 ans. Il est précisé que ce type de contrat ne comprend pas le remplacement des pièces défectueuses. En cas de dysfonctionnement, la réparation ou le remplacement sera à la charge de la commune. Le conseil vote à l'unanimité POUR.

Présents : 9

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

V- Devis poêle – Chauffage mairie

Pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux, des devis ont été réalisés pour envisager un autre moyen de chauffage, car le système actuel par convecteurs électriques est énergivore :

- Devis pour mise en place d'un poêle à granulés,
- Remplacement des radiateurs électriques

Le coût de ces prestations étant assez onéreux, le conseil envisage d'autres pistes.

VI- Sauvegarde des données

Dans le cadre de la RGPD (démarche obligatoire), il est fortement conseillé de cumuler plusieurs moyens de sauvegarde des données du secrétariat. Celle-ci peut être réalisée sur un disque dur externe, un cloud ou une sauvegarde en ligne par le prestataire du logiciel métier.

Le coût estimé pour une sauvegarde sur un cloud sécurisé par l'entreprise Berger Levrault est à 411 € par an pour la sauvegarde des données du logiciel (environ 30 Go), ou bien à 1551 € pour la sauvegarde complète des données de l'ordinateur (200 Go).

D'autres devis seront demandés à ce sujet et une réflexion sur des disques durs externes sera menée.

VII- Noël 2023

- Noël des enfants : la commission a fait le choix d'opter pour une nouvelle solution, espérant répondre davantage aux besoins et souhaits des familles concernées, la distribution de chèques cadeaux. Le débat est ouvert à ce sujet. Les membres de la commission exposent les raisons de leur choix :

* Très peu de participants au spectacle de Noël 2022 (rapport coût / service apporté n'est pas satisfaisant).

* Le souhait d'améliorer le pouvoir d'achat des familles concernées.

- Noël des anciens : la commission a fait le choix de solliciter le Local Paysan pour la confection des colis des aînés. Au programme : des produits locaux.

VIII- Prime pouvoir d'achat

Le sujet est ajourné.

IX- Curage des fossés

Madame le Maire propose de provisionner pour le curage des fossés de la commune. Des devis seront demandés auprès de plusieurs entreprises du BTP.

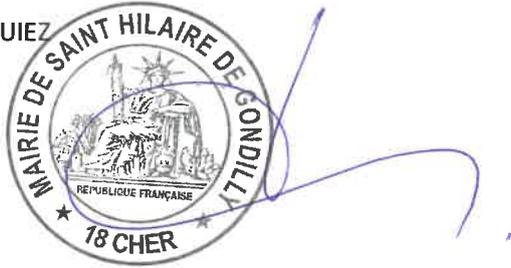
X- Questions diverses

- Lecture du courrier adressé par le député concernant le projet de loi visant à protéger les élus et leur famille.

- Lecture d'une communication concernant les subventions d'études de médecine mises en place par le département du Cher : des aides sont proposées en échange d'un engagement à exercer au moins 5 années dans le département.
- Présentation rapide du projet de réhabilitation de l'école primaire de Nérondes : fusionner les écoles primaires et maternelles en un même lieu. Constat d'un manque de lisibilité et de transparence sur le projet : pas de consultation ni de concertation de la part de la commune de Nérondes, malgré les appels des parents d'élèves. Madame Le Maire propose d'adresser une demande en ce sens.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire
Karelle HANQUIEZ



La secrétaire de séance,
AUDOUX Virginie

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "V. Audoux", written over a horizontal line.

Liste des délibérations Conseil municipal du 23/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE GONDILLY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HANQUIEZ Karelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/11/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 20/01/2024
Et
Publication ou notification du :
20/01/2024

Présents :

Mme AUDOUX Virginie
Mme CARCEL Isabelle
Mme DESBRUERES Catherine
Mme DEMAILLET Sandrine
Mme HANQUIEZ Karelle
M DEMAILLET Frédéric
M PERRIN Philippe
M KIPPERT Bertrand
M THIBAUT Xavier

Absents excusés :

0

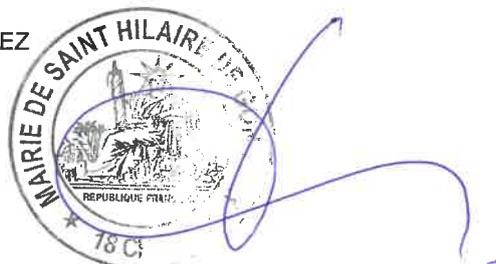
Absents :

M FERRIEN Jérôme, M DENEUVE Damien

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUDOUX Virginie

Référence délibération	Objet	Statut
2023_016	Financement travaux sécurisation des carrefours	Adopté
2023_017	Loi APER	Adopté
2023_018	Convention contrôle des hydrants	Adopté

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/01/2024
Le Maire
Karelle HANQUIEZ



Le secrétaire de séance,
Mme AUDOUX Virginie